



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel

Question écrite n° 50690

Texte de la question

M. Jean Urbaniak attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'émotion que suscite la réforme de l'organisation du travail dans le secteur bancaire. Les cinq fédérations représentatives des personnels des banques s'inquiètent en effet des conséquences de l'abrogation du décret du 31 mars 1937 et de l'absence de concertation préalable qui a conduit à l'élaboration d'un projet de nouvelle répartition du temps de travail à partir des seules propositions de l'agence française des banques. Les organisations syndicales des salariés souhaiteraient que la réforme de l'organisation du travail donne lieu à la négociation d'un accord cadre au niveau de l'Association française des établissements de crédits et des entreprises d'investissement précisant à la fois les engagements des employeurs en matière de création d'emplois ainsi que les mesures compensatoires portant sur la réduction de la durée du travail. En conséquence, il lui demande les initiatives qu'il compte prendre pour que la réforme de l'organisation du travail dans le secteur bancaire privilégie le dialogue social et concerne l'ensemble des établissements regroupés au sein de l'AFECEI.

Données clés

Auteur : [M. Urbaniak Jean](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50690

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1866